



Fiche d'information : impact économique de la nouvelle loi sur les produits du tabac

Date :

11 novembre 2015

Les économies potentielles de la nouvelle loi sur les produits du tabac se chiffrent à plusieurs centaines de millions par an

Les économies que la loi permet de réaliser dépassent nettement les coûts engendrés. Ce sont les conclusions auxquelles arrivent les experts externes mandatés pour réaliser l'analyse d'impact de la réglementation (AIR). Le bénéfice net estimé se situe en moyenne entre 427 et 603 millions de francs par an.

Ces économies sont la conséquence des mesures proposées par la loi sur les produits du tabac, qui permettent de faire diminuer la proportion des personnes qui fument dans la population. En effet, une baisse du tabagisme entraîne une diminution des coûts sociaux induits par les traitements médicaux, l'absentéisme ou les pertes en qualité de vie. Jusqu'en 2060, entre 445 et 624 millions de francs en moyenne pourraient ainsi être économisés chaque année.

En contrepartie, la loi sur les produits du tabac engendre en moyenne des coûts à hauteur de 18 à 21,2 millions de francs par an. La majeure partie de ces coûts sont supportés par l'industrie du tabac, qui devrait notamment augmenter ses dépenses en marketing. Pour la Confédération, la baisse de la consommation entraîne par ailleurs des pertes fiscales annuelles d'environ 115 à 175 millions.

L'élément le plus efficace: les restrictions publicitaires

Selon l'AIR, l'entrée en vigueur de la loi sur les produits du tabac permettra de réduire de 7,6 à 11,9 % la part de personnes qui fument sur la période 2018-2060. En chiffres absolus, cela équivaut à une diminution du nombre de fumeurs de 142 000 à 224 000. Ces baisses sont le résultat de plusieurs mesures, les restrictions publicitaires en constituent toutefois l'élément le plus efficace.

Aujourd'hui, un quart de la population adulte fume. Se fondant sur les expériences cantonales, les auteurs de l'étude estiment que les restrictions publicitaires proposées auront à long terme pour effet de réduire de 5,4 à 9,9 % le taux de fumeurs. Dans les cantons ayant introduit des restrictions marketing entre 2002 et 2012, ce taux a diminué de manière beaucoup plus forte que dans les autres cantons.

Par ailleurs, les auteurs considèrent que la légalisation du commerce des cigarettes électroniques contenant de la nicotine aura un effet positif, à savoir que les fumeurs privilégieront ce nouveau type de produit. A leur avis, la légalisation entraînera un recul de 2,1 % du nombre de fumeurs.

Renseignements :

Office fédéral de la santé publique, division Communication et campagnes, section Communication, media@bag.admin.ch
www.bag.admin.ch

Cette publication paraît aussi en allemand et en italien.

Gains pour l'économie

Les maladies liées au tabagisme augmentent l'absentéisme, engendrant ainsi des coûts substantiels pour l'économie. Selon l'étude, la loi sur les produits du tabac permettra de réduire les pertes de productivité dues au tabac. Les auteurs évaluent que les gains pour l'économie se situeront entre 120 et 180 millions de francs par an.

Transfert de chiffre d'affaires et de places de travail vers d'autres secteurs de l'économie

Le projet de loi sur les produits du tabac aura différents effets économiques ; les pertes occasionnées chez certains groupes seront compensées par les gains réalisés par d'autres. Le chiffre d'affaires et les places de travail perdus dans l'industrie du tabac profiteront à d'autres secteurs de l'économie. Selon l'étude, les anciens fumeurs utiliseront autrement l'argent qu'ils utilisaient auparavant pour s'acheter des cigarettes. En matière de publicité, l'argent investi par les cigarettiers dans les supports publicitaires traditionnels que la loi entend restreindre (affiches, annonces imprimées, en ligne ou au cinéma) sera redirigé vers les types de marketing qui continueront d'être autorisés. Le chiffre d'affaires du secteur du tabac subira une baisse moyenne de 111 à 170 millions de francs par an.

But de l'étude

L'analyse d'impact de la réglementation (AIR) été réalisée par le *Bureau d'études de politique du travail et de politique sociale BASS SA*, sur mandat de l'Office fédéral de la santé publique. Elle a porté sur les coûts, le bénéfice et le bénéfice net de la réglementation pour la société, l'économie et l'Etat. En raison des effets à long terme du tabagisme sur la santé, la période choisie pour les prévisions s'étend de 2018 à 2060.

Pour consulter le [rapport AIR](#) (en allemand avec un résumé en français) : www.ofsp.admin.ch
→Thèmes →Alcool, tabac, drogues, stratégie nationale Addictions →Tabac →Loi sur les produits du tabac →Analyse d'impact de la réglementation (AIR).

Renseignements :

Office fédéral de la santé publique, division Communication et campagnes, section Communication, media@bag.admin.ch
www.bag.admin.ch

Cette publication paraît aussi en allemand et en italien.